

La loi scélérate

Numéro d'inventaire : 2018.3.311

Auteur(s) : Auguste Roussel

Type de document : livre

Éditeur : Bray et Retaux, libraires-éditeurs

Imprimeur : Pillet et Dumoulin

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1882

Inscriptions :

- lieu d'édition inscrit : Paris, 82 rue Bonaparte
- lieu d'impression inscrit : Paris, 5 rue des Grands Augustins
- texte manuscrit : Auguste Roussel, la loi scélérate : enlever l'école à la surveillance du clergé...

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Couverture non d'origine en papier, dos collé

Mesures : hauteur : 17,2 cm ; largeur : 10,9 cm (dimensions fermées)

hauteur : 14,3 cm ; largeur : 20,7 cm

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Historique : Provenance : Centre d'Étude et de Recherche en Histoire de l'Éducation (Saint-Brieuc, Côtes d'Armor)

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 34 p.

Table des matières

Avant-propos

744

LA

LOI SCÉLÉRATE

PAR

AUGUSTE ROUSSEL

Celui qui scandaliserait un seul de ces
petits enfants qui croient en moi, mieux
vaudrait pour lui qu'on lui mit une
meule de moulin au cou et qu'on le pré-
cipitât dans la mer.

(Paroles de N.-S. J.-C.)

Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux
hommes. (Saint PIERRE.)

PARIS

BRAY ET RETAUX, LIBRAIRES-ÉDITEURS

82, RUE BONAPARTE, 82

—
1882

